

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

Séance du mardi 31 mars 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	18	19

Date de la convocation : 24 mars 2026

Date d'affichage de l'ordre du jour : 24 mars 2026

**L'an deux-mil-vingt-six, le 31 mars à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.**

**Présents :**

Madame Marion AUBRY, Madame Claire BEAUFILZ, Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Sylviane DEVILLERS, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annie LECOQ, Monsieur Jérôme LEFEBVRE, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Sandrine SAMSON, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

**Absente excusée :** Madame Annick KOEHLER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER

**Secrétaire de séance :**

Madame Marion AUBRY a été nommée secrétaire de séance.

**2026 / 017- VOTE DES DOTATIONS ET SUBVENTIONS POUR 2026**

Dans le cadre du budget 2026, Monsieur le Maire propose d'allouer les montants de subventions et de dotations suivants :

Subventions	Compte	Montant 2025	Proposition 2026
SOLEPI : Épicerie sociale et solidaire	65748	240 €	240 €
Club des Aînés Ruraux de Roumare	65748	500 €	500 €
Anciens combattants de Roumare	65748	500 €	500 €
Trail Roumare 76	65748	200 €	250 €
Tennis Club	65748	200 €	250 €
Roum'Comedy	65748	200 €	250 €
RES.PÉ			250 €
CCAS	657363	4 000 €	4 000 €
Coopérative scolaire	65748	10 € x 130 élèves au 01/01/2025 = 1 300 €	10 € x 136 élèves au 01/01/2026 = 1 360 €
Coopérative scolaire - achat matériel pédagogique	65748		405 €
Coopérative scolaire - voyage scolaire (Pour rappel, votée le 25/09/2025)	65748	20 € x 130 élèves au 01/01/2025 = 2 600 €	20 € x 136 élèves au 01/01/2026 = 2 720 €

Dotations	Compte	Montant 2025	Proposition 2026
<b>Fournitures scolaires</b> (Le nombre d'élèves pris en compte pour les calculs est celui au 1 <sup>er</sup> janvier 2026.)	6067	45 € par élève x 130 élèves = 5 850 €	45 € par élève x 136 élèves = 6 120 €
<b>Photocopies école</b> (Le nombre d'élèves pris en compte pour les calculs est celui au 1 <sup>er</sup> janvier 2026.)	6156	800 copies N&B par élève + 25 copies couleur par élève + 1 000 copies N&B pour la direction	800 copies N&B par élève + 25 copies couleur par élève + 1 000 copies N&B pour la direction
<b>Spectacle de Noël</b> : enfants de l'école Samivel	6232	2 000 €	2 000 €
<b>Bibliothèque</b> (Le nombre d'habitants pris en compte pour les calculs est celui au 1 <sup>er</sup> janvier 2026.)	6065	2,50 € par habitant x 1 576 habitants = 3 940 €	2,50 € par habitant x 1 586 habitants = 3 965 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'octroyer la subvention auprès de SOLEPI sous réserve du maintien de l'activité de cette dernière, avec 19 voix pour ;
- D'octroyer une subvention de 500 € au profit du Club des Aînés Ruraux de Roumare et des Anciens combattants de Roumare, avec 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention ;
- D'octroyer les autres subventions et dotations pour 2026 telles que présentées ci-dessus, avec 19 voix pour ;
- D'inscrire ces sommes au Budget 2026.

La secrétaire de séance, Marion AUBRY



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

